

131.01

ED. COMPARADA

342.986.2



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

145

M 131
Q H

1949

DISTRIBUIÇÃO

Situation de l'Education
Précolaire à Panamá

MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

P1

131.01

Situation de l'Education Préscolaire

à P A N A M A

Renseignements fournis par :

Monsieur Alfredo CANTON d.D.
Directeur Général de l'Education
Ministère de l'Education - PANAMA

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

QUESTIONNAIRE I

Renseignements non fournis

T A B L E A U I A - P E T I T E

RIEN D'ORGANISE pour la PETITE ENFANCE

T A B L E A U I B - S E C O N D E

Nom des Institutions	Département responsable
Jardins d'enfants	renseignements non fournis
Ecoles maternelles	renseignements non fournis

E N F A N C E (de 0 à 18 mois ou 2 ans)

RIEN D'ORGANISE pour la PETITE ENFANCE

E N F A N C E (de 2 ans à 6 ans)

Contrôle de ces Institutions, autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements		Nombre d'enfants inscrits au I.I.49	
	Publics	Privés	Publics	Privés
Direction Générale de l'éducation	19	34		
Direction Générale de l'éducation	ces établissements ont été suppri- més à cause des difficultés financières de l'Etat			

INDICATION sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II B - SECONDE ENFANCE

I.- NATURE de l'INSTITUTION : ECOLE MATERNELLE - JARDINS d'ENFANTS

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : renseignements non fournis

2°- assurant le contrôle : Direction générale de l'Education

b) Nombre des institutions dans le pays: 34

c) Conditions d'admission

âge : de 2 à 6 ans

d) Horaire

Ecole Maternelle : toute la journée jusqu'à 18 h.

Jardins d'enfants : 6 h. les jours ouvrable de la semaine

e) Services rendus

Service sociaux - renseignements non fournis

Service médicaux - renseignements non fournis

Education : méthodes : FROEBEL, DECROLY, MONTESSORI

Projet d'emploi du temps

8 h. - entrée avec chant et musique
8 h.15 - petit déjeuner
8 h.30 - Etude de la nature (jardin, animaux,) élocution
8 h.30 - 9 h.30 - toilette
9 h.30 - Education sensorielle, manuelle, contes
10 h. - arrangement des jouets - rafraichissement
10 h.30 - repos
11 h. - jeux
11 h.30 - toilette

.../...

II h.45 - Déjeuner
I2 h.15 - Sieste
I4 h. - Expression graphique
I4 h.30 - toilette, rafraichissement
I4 h.45 - Education sociale (fêtes, représentations, jeux)
I5 h.15 - Education physique - rythmique
I5 h.45 - toilette et sortie

Cet horaire ne doit pas être rigide et doit s'adapter
aux nécessités du temps et du lieu.

Programme - Ed. physique et rythmique - sensorielle et manuelle
Ed. Sociale : formation de la personnalité, discipline
habitudes morales et sociales
Etude de la nature et du monde qui entoure l'enfant
Langage : expression orale, mimique graphique
Education musicale: chant, rythmique, auditions de
musique sélectionnées

f) Effectifs

Renseignements non fournis

g) Rapports avec la famille

Renseignements non fournis

2.- PERSONNEL

=====

1°- chargé de l'éducation :

Conditions de recrutement : qualités personnelles

Formation : 1°- Préparation spéciale pour l'éducation des jeunes enfants

2°- habileté pour diriger l'éducation des parents

3°- Connaissance des arts manuels, de la musique des sciences, de la littérature et des arts.

La future institutrice doit écouter conférences et concerts;

- visiter d'autres écoles
- être favorables aux méthodes modernes

3.- INSTALLATION MATERIELLE

=====

En ce qui concerne le local un certain nombre de conditions est exigé :

1°- Situation

2°- Nombre de pièces

3°- Aménagement de la pièce

a) tableau noir

b) tableau de renseignements

c) 1 boîte à outils

d) placards et casiers pour tapis, jouets, livres

4°- Eclairage

5°- Aération

6°- Structure

7°- Equipement des classes comprenant : instruments de musique, meubles d'enfants, accessoires de théâtre, animaux, matériel nécessaire pour dessiner, travailler le bois, etc... Jouets, livres et albums.